

NOTION DE TERRORISME DANS LE REPERTOIRE DES ACTIONS CRIMINELLES

YACOUBA HALIDOU Saidou

*Université Abdou Moumouni de Niamey,
saidou.y55@yahoo.com*

MAHAMANE Souleymane

*Université Abdou Moumouni de Niamey,
Corresponding autor: Yacouba Halidou Saidou,
+227 93 63 00 01*

Résumé

Le phénomène du terrorisme suscite à la fois méfiance et désarroi chez les gouvernants et plus de plume et d'encre dans les milieux journalistiques et chez les érudits sans compter la peur, le rançonnement et les exécutions sommaires dont sont victimes des habitants des zones investies par les terroristes. Cependant, la plus part des écrits sur la violence meurtrière s'attèlent moins à les nuancer et à les catégoriser suivant les motifs qui les déterminent. A défaut d'une indexation des échelles de cruauté liées à une cause, ces écrits ne sont pas non plus suffisamment disponibles et accessibles pour éclairer l'opinion publique qui a plutôt tendance à qualifier de fantasmes religieux les actes terroristes que posent les groupes armés d'obédience musulmane tels que Boko-Haram ou Etat islamique dans le Sahara. Pourtant, en tant qu'action humaine redoutée, le terrorisme n'a ni patrie ni idéologie propres, non plus une doctrine religieuse. Mal connu ou moins compris de beaucoup de gens, le terrorisme semble entouré de mystère en dépit de la diversité des formes et des objectifs qui le définissent. De la malfaisance du délinquant aux actes agressifs d'auto-défense ou de représailles voire la menace hégémonique d'un Etat sur un autre, il est important d'expliquer voire de justifier la place qu'occupe le terrorisme dans la profusion de la cruauté.

Mots clés : *terrorisme, crime, violence, terreur, péril.*

Summary

The phenomenon of terrorism arouses both mistrust and dismay among governments and more ink and pen in journalistic circles and scholars, not counting fear, the ransacking and summary executions of residents in areas under terrorist attack. However, most writings on murderous violence are less concerned with nuancing and categorizing them according to the reasons that determine them. In the absence of an indexation of cruelty scales related to a cause, these writings are also not sufficiently available and accessible to enlighten public opinion, which tends to characterize the terrorist acts of Muslim armed groups such as Boko-Haram or Islamic State in the Sahara. Yet, as a feared human action, terrorism has no homeland or ideology of its own, nor does it have any religious doctrine. Terrorism is not well known or understood by many people, but it seems to be shrouded in mystery despite the diversity of forms and objectives that define it. From the malfaisance of the offender to

aggressive acts of self-defense or reprisal or even the hegemonic threat of one state on another, it is important to explain and justify the place that terrorism occupies in the profusion of cruelty.

Keywords: terrorism, crime, violence, terror, danger.

Introduction générale

Le terrorisme a été utilisé comme système de gouvernance pendant la révolution française de 1789 débutée par la prise de la Bastille et signifie la doctrine des partisans de la terreur à partir de Novembre 1794, année de la mise à mort de Maximilien Robespierre, guide révolutionnaire, soumis à la guillotine. Le terrorisme s'illustre encore de nos jours dans le sang et l'intimidation. Mais si la terreur est une émotion troublante et profonde consécutive à un péril, elle est de ce fait aussi vieille que la société des hommes. Aussi, peut-on qualifier de terroriste toute action violente qui fait vibrer anormalement les sentiments humains? Voici un concept qui, loin d'être un néologisme, continue de passer les époques et les espaces sans encore revêtir exhaustivement un sens sémantique adéquat et satisfaisant aussi bien dans les dictionnaires, dans les revues scientifiques et dans les débats d'écoles en raison probablement de la diversité des actions terroristes et de leurs conséquences ; de leurs causes ou origines plurielles et de la variété des buts ou finalités qu'escompte le terrorisme.

Loin d'avoir une définition qui puisse faire l'objet d'un assentiment général, le terrorisme est défini dans le dictionnaire de langue française, « Hachette » édité en 1993, comme un : « usage systématique de la violence (attentats, destructions, prise d'otages...) auquel recourent certaines organisations politiques pour favoriser leurs desseins ».

Dans l'avant-propos de son ouvrage intitulé : « L'AFRIQUE face au TERRORISME de Boko-Haram », Charles Onana écrit : « *en 1988, les chercheurs néerlandais Alex Peter Schmid et Albert Jongman ont recensé 109 définitions de terrorisme et ce nombre n'a jamais cessé d'augmenter. Chacun y va de sa lecture, de sa vision et de son acception. Il serait donc hasardeux voire périlleux de chercher à tenir une définition unanimement acceptable ou reconnue du*

terrorisme »¹. Bien qu'assorti d'un caractère objectif, le terrorisme paraît ainsi aussi complexe que son origine qui est l'homme.

Jinjins, quant à lui, recommande que le terrorisme soit plutôt compris par « *la nature de l'acte, pas par l'identité de ses auteurs ou la nature de leur cause* »²

Cependant, en se référant au rapport final du sous-comité au terrorisme de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Bruce Hoffman en cite un extrait qui milite contre la disculpation : « *Le meurtre, l'enlèvement volontaire et autres actes délictueux constituent des comportements criminels, mais beaucoup de nations non occidentales se sont montrées réticentes à condamner comme actes terroristes ce qu'elles considèrent être des luttes de libération nationale* »³

Pour comprendre le terrorisme et éventuellement lui trouver une définition qui adopte aisément ses significations sémantiques et sa portée, il convient de considérer en parallèle ses fondements ou motifs qui sont à son origine et qui relèvent tantôt des préoccupations socioculturels, politiques, idéologiques ou économiques c'est-à-dire, les contingences matérielles et immatérielles qui le déterminent dans ses différentes connotations.

1. problématique

1.1. Le terrorisme comme concept et comme événement

1.1.1. Le terrorisme comme concept

Comme concept, le terrorisme est un signifiant qui traduit non seulement le rejet, par la violence, d'un profond et douloureux malaise social et/ou politique en même temps qu'il constitue une modalité d'expression d'un vœu, d'un revêt ou d'un désir qui alimente une volonté d'indépendance ou de domination ; une volonté de réforme ou de remise en cause des principes et des règles établis et jugés incommodes par les acteurs du terrorisme appelés terroristes. Le terrorisme traduit ainsi une volonté de se faire valoir par la dissidence et

¹ Charles Onana : « L'AFRIQUE face au TERRORISME de Boko-Haram », éd Dubois, Paris, Avril 2022, p 7

² Jinkins, repris par Bruce Hoffman : traduction de l'anglais par Bertrand dietz : « la mécanique terroriste », éd Nouveaux Horizons, année 1998 p 41

³ Cité par Stefan Aust, repris par Bruce Hoffman : traduction de l'anglais par Bertrand dietz : « la mécanique terroriste », éd Nouveaux Horizons, année 1998, p 40-41

par la désobéissance d'où son caractère révolutionnaire ou encore par la domination par voie de violence voulue et entretenue d'où son caractère coercitif. Etant un concept qui rime avec l'oppression et la violence, le terrorisme a une portée individuelle et collective : Individuelle, en ce sens que le terroriste est toujours enclin à avoir de l'ascendance sur sa victime qu'il martyrise ou tue. Le terrorisme prend alors la définition d'une action criminelle. A une échelle collective, le terrorisme est synonyme de destructions des biens et de massacre collectif d'un groupe social par un autre groupe étatique ou non étatique.

C'est le lieu de rappeler que le concept de terrorisme se prête à tous les cas de figure et peut ainsi s'accommoder aussi bien d'un individu que d'une structure organisée et hiérarchisée à l'image d'un Etat d'où le terrorisme d'Etat. Dans un autre contexte, ce concept de terrorisme est utilisé pour jeter l'anathème sur une partie adverse en la recouvrant de réprobations. C'est d'ailleurs ce que tente de justifier Brian Jenkin : « ce qu'on appelle le terrorisme semble donc dépendre du point de vue de celui qui emploie le terme. L'usage du mot implique un jugement moral ; et si une partie réussit à attacher le label terroriste à la partie opposée, c'est qu'il est indirectement parvenu à persuader les autres d'adopter son point de vue moral »⁴.

Si à la lumière de l'histoire, le terrorisme a été utilisé en France en 1794 pour signifier toutes les mesures destinées à sauvegarder et à consolider le pouvoir révolutionnaire mis en place ; celui-ci était favorable à la promotion de la démocratie porteuse des valeurs et vertus républicaines d'égalité, de justice et de paix. Aujourd'hui comme hier, l'usage contemporain du concept de terrorisme a conservé sa configuration révolutionnaire et politique en ce sens qu'il est utilisé pour exprimer une position opposée à la domination et à la sujétion. Et c'est en ce sens que dans un discours prononcé à l'occasion de l'Assemblée Générale des Nations unies en 1974, Yasser Arafat, Président de l'Organisation de la Libération de la Palestine avait souhaité la nuance suivante : *« la différence entre le révolutionnaire et le terroriste, réside dans les motifs pour lesquels chacun se bat. Car il est impossible d'appeler terroriste celui qui soutient une cause juste, qui se bat pour la liberté, pour la libération de sa terre des*

⁴ Brian Jenkin repris par Bruce Hoffman dans « la Mécanique terroriste » traduction française de Bertrand Dietz, 1998 ; éd Nouveaux Horizons, p 38-39.

envahisseurs, des colons et des colonisateurs ». Le terrorisme concerne ainsi tantôt la possession et la gestion du pouvoir politique, tantôt sa dislocation. Dans un cas comme dans l'autre, ses acteurs qui sont soit des individus isolés ou des entités étatiques ou non étatiques le considèrent comme ultime moyen pour imposer un changement social, au plan idéologique ou politique, à l'intérieure de la cité.

1.1.2. Terrorisme comme événement

Comme événement, le terrorisme est une évidence empirique qui se traduit dans des actes de sabotage ou de vandalisme des infrastructures publiques ; de kidnappings ou enlèvement des personnes moyennant finances ou des avantages comparatifs ; des assassinats systématiques des victimes ciblées innocentes ou non. Le terrorisme est donc synonyme de malfaisance et de violence meurtrière assez souvent disproportionnée.

Et comme tout événement est loin de paraître gratuit, le terrorisme s'inscrit dans un contexte de cause à effets. Autrement dit, en tant que marque particulière d'action agressive et tueuse, le terrorisme n'est pas sans motif ni finalité. En effet, dans un contexte de normalité, tout acte préjudiciable est contraire aux lois et aux règlements ; contraire également aux bonnes mœurs et au bon sens. Et comme tel, tout acte violent a à la fois une origine qui permet de le retracer afin de remonter à ses origines et un contexte c'est-à-dire, un ensemble de conditions particulières qui sont propices à sa survenue et qui permettent également de l'identifier, de le catégoriser, et de l'isoler et de le lister des actes d'agression figurant dans la nomenclature des actions destructives.

En explorant les motivations profondes des acteurs de la violence et en prenant surtout en compte les effets redoutés de leurs agressions respectives c'est-à-dire, la terreur et la cruauté dont ils sont les auteurs, il devient convenable de considérer à très juste raison que toute action criminalisable est un acte terroriste.

On peut ainsi répertorier à l'intérieur d'un ensemble uni les actions criminelles suivantes : le crime crapuleux ou acte de vandalisme ; les homicides volontaires ou involontaires c'est-à-dire, les assassinats avec ou sans préméditation ; le génocide, le terrorisme ; la violence destructive de la part d'un Etat sur un peuple ou sur un autre Etat, le

crime passionnel ; le crime organisé, le crime de guerre, la rébellion, la colonisation et la mafia sont autant d'actions criminelles consubstantielles car ayant en partage la même nature c'est-à-dire, la malfaisance, mais également un objectif dont l'atteinte est assujetti à l'emploi de la force violente.

Il s'agit dans tous les cas, de violence par voie de fait. Et à cette définition, le terrorisme ne déroge point. Mieux, il arrive qu'il se déploie sous une série d'actions virulentes et hétéroclites en guise de représailles et de résistance à d'autres formes d'actions violentes. En ce sens le terrorisme prend toutes les caractéristiques de la légitime défense. Et c'est dans cet ordre d'idées que plaide le libanais Cheik Mohammed Hussein Fadlallah, guide spirituel du terrorisme libanais lorsqu'il confie ce qui suit : « *Nous ne nous considérons pas comme des terroristes parce que nous ne croyons au terrorisme. Nous ne considérons pas que la résistance à l'occupant soit un acte terroriste. Nous nous considérons comme des Moudjahidin qui mènent une guerre sacrée pour le peuple* »⁵. On peut également parler de la réplique armée de Fidel Castro contre l'impérialisme américain. Les actions terroristes du Viêt Minh ou parti communiste de Hồ Chi Minh sur Dien-Bien-Phu et ses alliés occidentaux composés des français, britanniques et américains débarqués à Saïgon du 5 au 12 septembre.

2. méthodologie

Notre méthode de travail est principalement axée sur la recherche didactique réalisée dans les bibliothèques et sur l'internet. D'où une approche purement analytique et synthétique des données informationnelles tirées des ouvrages en lien avec le thème. Le terrorisme est un grand puzzle à l'intérieur duquel se trouvent plusieurs types de maux plus ou moins proches de sens et une diversité d'acteurs assez souvent insoupçonnés et dont les motivations sont diversement variées. C'est ce que Nous-nous efforçons de mettre lumière.

⁵ Cité par Bruce Hoffman : traduction de l'anglais par Bertrand dietz : « la mécanique terroriste », éd Nouveaux Horizons, année 1998, p 38

3. Résultats

3.1. Finalités du terroriste et la quête du sensationnel

3.1.1. Les desseins du terrorisme

En admettant que rien n'est ni se fait sans raison ou motif, alors il convient de reconnaître que le terrorisme est loin d'être un acte gratuit et qu'il a une finalité qui se lie à la cause qui la détermine. Ce qui donne ainsi à voir les desseins du terrorisme à travers les multiples formes d'agression :

Une guerre de libération ou de décolonisation conduite par un peuple épris de justice, de paix et de liberté et destinée à secouer le joug d'un oppresseur pour mettre fin à son contrôle et à sa tutelle et pouvoir enfin établir un nouvel ordre sociopolitique légaliste et résoudre également les problèmes existentiels. C'est le cas notamment des rébellions ou guérillas armées ; des mouvements populaires de libération et les guerres d'indépendance.

Un coup d'Etat mené par des militaires ou civils armés pour contrer la dérive totalitaire et à l'arbitraire d'une direction despote et promouvoir la justice sociale, la volonté souveraine du peuple et la légalité républicaine.

La tuerie massive par l'emploi des armes nucléaires pour dissuader un adversaire redouté, tel que le largage des deux bombes atomiques américaines respectivement le 8 août 1945 à Hiroshima et 9 août 1945 à Nagasaki avant l'armistice et la capitulation le 2 septembre 1945 du Japon.

Le terrorisme peut aussi voir le jour sous le couvert des enjeux territoriaux et indépendantistes lorsqu'un groupe armé use de la violence pour revendiquer et obtenir une portion du territoire qu'il va ensuite ériger en République ou Etat à part entière. C'est notamment le cas du conflit somalien qui a opposé puis séparé le Somali-land et la Somalie, la division et la séparation de l'Allemagne suite à la deuxième guerre mondiale et donc après la victoire des alliés.

Tout comme le terrorisme peut aussi revêtir la configuration d'un mouvement armé d'obédience religieuse visant à restaurer ou à imposer une orthodoxie fondée sur des valeurs et vertus de la foi. Dans ces conditions, le terrorisme se prête à une double lecture. Celle des acteurs ou terroristes qui le considèrent à la fois comme un moyen pour imposer le respect des percepts religieux et comme un instrument de lutte contre toute forme de déviationnisme religieux ou de déperdition religieuse. La seconde lecture est celle des adversaires du terrorisme qui le considèrent comme l'expression d'un fanatisme religieux consécutif à un effondrement des capacités affectives des terroristes agissant sous l'empire des pulsions archaïques et donc dépourvus de tout support rationnel. En ce sens, le terrorisme est qualifié d'acte immoral et amoral tandis que les terroristes sont vus dépouillés de tout état d'âme et de tout sentiment pour le respect de la valeur humaine.

Le terrorisme peut être utilisé pour voiler un désir inavouable de dividendes géopolitique, minéralogique ou géostratégique. C'est le cas notamment des guerres de déstabilisation conduite par un ou plusieurs pays contre un pays ou une région à de fin de fragilisation ou pour le dépouiller d'un bien convoité.

Tout comme le terrorisme peut être la traduction d'une redistribution des rapports de force d'où la géostratégique pour exercer un contrôle d'avant-garde et prévenir une éventuelle menace ou probable domination hégémonique ; ou tout simplement une recomposition des espaces d'intérêts matériels ou idéologiques. L'exemple du conflit libyen et la déstabilisation de la Libye, la guerre de Biafra et la guerre du golfe sont une illustration à cet effet.

Sous une forme cette fois plus subtile et ironique, le terrorisme est utilisé pour un double jeu ; celui du pacificateur et celui de l'instigateur d'un malentendu crée, entretenu et cultivé à la dignité de l'art pour opposer deux Etats voisins et les emmener ensuite à recourir aux armes plutôt qu'à la diplomate pour régler des différends dont le prolongement historique a lui-même été sciemment orchestrée. A titre d'exemple on peut évoquer la guerre entre l'Erythrée et l'Ethiopie, deux pays de la corne de l'Afrique issus de la division et contraints d'expérimenter les méfaits de la guerre à l'aide des armes américaines et soviétiques.

Le terrorisme peut servir l'adage « diviser pour mieux régner » quitte à régner sur des débris lorsqu'il est utilisé pour opposer les populations d'un même Etat. C'est le cas du génocide rwandais ou conflit fratricide entre deux communautés sœurs d'un même pays, partageant des rôles complémentaires cultivateurs et éleveurs, cohabitant sur un même espace, pratiquant la même langue et la même culture. Le génocide rwandais fut une véritable épuration systématique interethnique entre hutus agriculteurs et tutsi éleveurs. La minorité ethnique tutsi éprise de justice a usé de la force et de la violence contre les hutus majoritaire pour contester une injustice sociale et la stigmatisation sociale dont elle estime être victime et imposer ainsi la légalité républicaine par les armes.

En imposant une migration pastorale des zones d'élevage vers les zones de culture, le terrorisme a rendu plus intenses les tensions latentes et à accentuer les conflits intercommunautaires déjà récurrents entre agriculteurs et éleveurs à propos des ressources du foncier arable afin. Ce qui a eu pour conséquence de ralentir les activités socioéconomiques en général, réduire l'activité des pâtres et le cheptel des régions envahies par les terroristes, mais également de focaliser l'attention des gouvernants sur des préoccupations sécuritaires.

Le terrorisme peut jouer un rôle d'avant-garde lorsqu'il est employé comme instrument d'autodéfense pour empêcher une polarisation de l'horreur, les abus d'une domination autocratique ou pour sauvegarder la souveraineté et la culture d'un peuple ou d'une nation. Telles que l'intifada ou la guerre de libération de la Palestine contre l'invasion juive ; les attentats violents orchestrés par des structures populaires de jeunesse armées contre le régime de l'apartheid en Afrique du sud ; les actions violentes du Hezbollah libanais.

En brandissant la menace d'un massacre à grande échelle, le terrorisme est utilisé pour provoquer des déplacements massifs et désordonnés des populations à l'intérieur d'un même pays ou d'un pays vers un autre pays voisins ou encore de part et d'autre entre plusieurs pays voisins. Par ce acte, le terrorisme élargit ses zones d'influence, crée un climat de psychose et de panique, et des accentue les difficultés socioéconomiques et la baisse de la productivité et conséquemment la pauvreté des populations civiles de plus en plus vulnérables et de plus

en plus exposées à l'enrôlement par des groupes terroristes ; d'où une urgence humanitaire internationale au profit des réfugiés

3.1.2. Le terrorisme et la quête du sensationnel

Tel un leitmotiv des bouts de lèvres ou un sensationnel qui défrise la chronique de la presse écrite, les émissions radiophoniques et audiovisuelles, et à travers bien d'autres formes de productions et d'expressions littéraires ; le terrorisme est décrit dans un style de langage belliqueux qui le limite toujours sous les vocables de « violence indescriptible », « de destruction meurtrière de masses » de « montée en puissance de l'extrémisme religieux », de « regain de tension et de violence destructive ».

Le terrorisme est bien entendu synonyme de violence et de périls redoutés et peut même, en désespoir de cause, envahir des espaces et devenir un phénomène planétaire en prenant la forme d'une organisation criminelle armée.

En tant que expression de la violence et bien qu'ayant des adeptes, le terrorisme ne bénéficie pas d'une large audience populaire. Il est même rejeté de beaucoup de gens qui estiment que la cruauté dont il est porteur est gratuite et indigne du vingt et une énième siècle, au motif qu'il y a plusieurs organes et instruments juridiques pour recevoir les plaintes de plusieurs natures et éventuellement proposer des réponses aux problèmes. Mais c'est sans compter que le terrorisme ne se réduit pas au statut d'un simple objet d'inculpation que l'on peut soumettre à l'appréciation d'une instance juridique d'ordre judiciaire ; surtout lorsqu'il prend la forme d'un stratagème politique au service d'un Etat agresseur qui dispose lui-même de l'appareil sensé rendre justice vis-à-vis d'un autre Etat victime.

Il n'est pas toujours inutile de rappeler que le terrorisme est indéniablement assorti d'une part irréductible de drame ou péril. Le terrorisme n'est pas un canular romanesque ni un fantasme médiatique ; et ses conséquences sont loin d'être exotiques. Au contraire, tout aussi violent, il est redevenu un phénomène de mode dont les effets se perpétuent et se rependent selon une fréquence à défier toute vigilance. La persistance du terrorisme et surtout son ampleur échappent au contrôle d'un monde de moins en moins capable de le prévenir. Aucun

pays, aucune nation n'est à l'abri de ses désastres. Point donc besoin de se lasser dans une interminable recherche livresque ou empirique pour se rendre compte de l'ampleur des dégâts et de la tragédie dont est bien coupable le terrorisme.

Au-delà le péril, le terrorisme est paradoxalement un objet de publicité à de fin de réputation internationale à travers les déclarations et revendications consécutives à des actions destructives. En reprenant un passage du « Manuel du guérillero urbain » du révolutionnaire brésilien Carlos Marighela : « *Le nom d'agresseur ou de terroriste n'a plus le sens qu'on lui donnait jadis. Il ne suscite plus la peur ou le blâme ; il éveille des évocations. Être appelé « agresseur ou « terroriste » dans le Brésil d'aujourd'hui honore le citoyen, puisque cela signifie qu'il lutte, les armes à la main, contre la monstruosité et l'abjection que représente l'actuelle dictature militaire* »⁶. Et c'est dans le même sens que Bruce Hoffmann écrit : « *malgré leurs différences, tous les groupes terroristes partagent pourtant cette particularité : Chacun souhaite qu'un maximum de publicité soit accordé à la moindre de ses actions, et utilise l'intimidation et la contrainte pour atteindre ses objectifs* »⁷.

3.2. Procédés opératoires et typologie de terrorisme

3.2.1. Procédés opératoires

Au-delà l'enlèvement, l'assassinat et la destruction des infrastructures à forte valeur marchande, le terrorisme a de nombreux modes opératoires qui n'obéissent à aucun critère classique et localisable dans une époque précise ou propre à une aire géographique donnée parce qu'il a toujours consisté, dans sa stratégie guerrière, à fouler du pied les lois et à s'émanciper de toute forme d'autorité. Ce qui lui vaut de défier ouvertement la République en tirant sur elle et sur ses enfants et, à multiplier et à répéter sans cesse ses forfaits sans lassitude aucune. Telle est la première caractéristique et le premier péché qui distingue le terrorisme des autres formes d'agression violente exercée comme le meurtre.

Au titre des instruments d'action et d'effroi, le terrorisme bénéficie des avancées de la science et de la technique meurtrière en usage dans les

⁶Carlos Marighela cité par Bruce Hoffman : traduction de l'anglais par Bertrand Dietz : « la mécanique terroriste », éd Nouveaux Horizons, année 1998, p 36

⁷Bruce Hoffman : traduction de l'anglais par Bertrand Dietz : « la mécanique terroriste », éd Nouveaux Horizons, année 1998, p 160, page 302.

corps des armées nationales d'où, il devient difficile de trouver une parade facile, certaine et efficace contre le fléau du terrorisme.

Comme mode d'action directe du terroriste, les coups d'Etats sont une pratique qui a beaucoup fait ses preuves dans les relations franco-africaines. Illustration est donnée par exemple le 20 septembre 1979 avec l'opération « Barracuda » ou la déchéance de Jean Bedel Bokassa, Président et empereur de Centre Afrique au profit de Dacko son prédécesseur et ancien Président ; le coup d'Etat du 15 avril au Niger qui a renversé le Président Diori Hamani.

Outre l'usage de la force brute, la soustraction frauduleuse des deniers publics, la corruption, le chantage, la dictature électorale est parfois utilisée lorsqu'une intervention militaire n'est pas nécessaire pour remplacer ou pour maintenir un régime valet favorable aux intérêts des puissances terroristes d'ailleurs.

Des politiques économiques et financières ou des modalités de gestion peu orthodoxes sont également mises à contribution pour refuser aux Etats victimes du terrorisme l'accès tantôt à l'aide budgétaire devant servir à alléger les dépenses de souveraineté internes et externes ; pour rendre difficile l'accès à l'aide au développement pourtant inefficace parce que de rentabilité nulle, elle même tantôt assujettie au contrôle des dépenses publiques du demandeur, au respect des conditionnalités politiques parfois contraires aux principes de la morale et de la souveraineté des Etats ou même parfois simplement soumise à la bonne humeur des institutions financières internationales elles mêmes instrument de contrôle et d'ingérence politique directe.

Le terrorisme a toujours est actif dans le delta du Niger et s'est traduit au fil des années par plusieurs formes de spoliation et de violation de liberté déniaient ainsi la souveraineté des Etats. Il convient de citer à cet effet et à titre d'exemple la colonisation, les rébellions, le crime organisé, les actions terroristes des groupes religieux armés et la mainmise des puissances extérieures dans la gestion publique des Etats au nom des enjeux minéralogiques.

3.2.2. La typologie du terrorisme

Bruce Hoffman a mis en exergue, dans son ouvrage intitulé « La

Mécanique Terroriste », toute la pertinence politique du mouvement terroriste qu'il a décrit en des termes qui sont les suivants: « *le terrorisme dans l'usage contemporain du terme le plus généralement accepté, est fondamentalement et essentiellement politique. En outre, il se rapporte nécessairement au pouvoir, et vise à sa prise et à son usage en vue de l'obtention d'un changement politique. Le terrorisme, c'est donc la violence – ou, tout aussi importante, la menace de violence – utilisée et dirigée en vue ou au service d'un objectif politique.*»⁸

Aussi, en partant de l'approche suggérée par Bruce Hoffman, ne sommes-nous pas en droit de considérer la colonisation et sa version remaniée qui est le néocolonialisme comme une variante flagrante du terrorisme en partant rien que des impacts néfastes qu'elle continue d'imprimer encore de nos jours sur les Etats territorialement sevrés mais politiquement, idéologiquement et économiquement dominés à l'aide des pratiques d'un genre moins humain à savoir:

Le système « d'économie dirigée » c'est-à-dire, l'exploitation des terres de culture à travers le choix porté sur la productivité agricole et minières uniquement favorables aux seuls intérêts des économies du monde occidental ;

Les actes génocidaires traduits dans la constance des morts, des blessés et la souffrance des populations opprimées ;

Le démolissage des maisons, le pillage des richesses agricoles, animalières et minières et la mise à feu des villages et l'extermination des dissidents ;

La dévalorisation et la dilution des valeurs culturelles et des mœurs locales dans ce qu'il convient d'appeler le fait ou phénomène colonial c'est-à-dire, l'ensemble des pratiques d'assujettissement et les conditions avilissantes visant à faire la promotion d'un mode de vie conforme aux vœux de l'opresseur ;

L'effondrement de l'ordre social et des institutions politiques à travers la négation et la remise en cause de la chefferie traditionnelle et la nomination des « chefs de paille » ou responsables locaux ou encore

⁸Bruce Hoffman : traduction de l'anglais par Bertrand Dietz : « la mécanique terroriste », éd Nouveaux Horizons, année 1998, p 17, page 302.

valets acquis à la cause du colon, ainsi que la dissolution de tous les liens qui participent de l'orthodoxie politique existante à l'effet de faire valoir une civilisation occidentale par le biais d'une administration coloniale, usant d'une main d'œuvre locale taillée sur mesure. Une politique coloniale à laquelle se sont d'ailleurs opposés plusieurs mouvements de contestations à la fois religieux, culturels, politiques et intellectuels à travers notamment la négritude.

La pire modalité du terrorisme prônée par la colonisation s'est beaucoup moins traduite par l'emploi de la force brutale et meurtrière que par l'endoctrinement et la subordination idéologique des populations qui a consisté à faire croire au colonisé la nécessité de sa dépersonnalisation par la négation de sa culture au profit d'une civilisation méditerranéenne importée ; d'où la perte des repères identitaires avec pour conséquence la crise d'identité dont les effets actuels sont le bouleversement des rapports sociaux mais surtout l'acceptation de la supériorité du blanc et un sentiment d'inégalité du noir obligé, encore de nos jours, de reconnaître, de calquer le maître et de lui obéir tout en tachant de vivre désormais à son image.

Comme type de terrorisme, on peut également citer la dictature stalinienne assortie d'une justice expéditive, et l'élimination systématique des adversaires politiques sans compter la purge du goulag, l'arrestation puis la détention et les supplices des interrogatoires subis par des personnes innocentes.

Les actions de la mafia en général telles que les extorsions, le trafic d'organes humains, les assassinats, les intimidations, les attentats à la bombe (le cas de la mafia sicilienne dans l'assassinat du juge italien Falcon) et les actions néfastes de la mafia colombienne et mexicaine de l'ordre de la vente illégale des reliques d'histoire ; le commerce de la drogue ayant pour conséquences entre autre la dégradation des économies et du tissu social.

La coalition militaire franco-tchadienne contre la Libye pour libérer la bande d'Aozou et N'djamena respectivement occupés depuis 1973 et 1980 donnant ainsi lieu à une internalisation du conflit et inscrivant ainsi au registre des actions terroristes les faits et gestes à la fois de celui qui est envahi et l'envahisseur.

Les blessures du Nazisme et sa terreur meurtrière traduites dans les camps d'extermination, la shoah ou l'holocauste ou encore génocide du peuple juif ; les attaques guerrières contre la Pologne de la Grande Bretagne, contre l'Union des Républiques socialistes et soviétiques durant la deuxième guerre mondiale sont autant d'actions terroristes classées dans la gamme des généralités.

L'invasion de la baie des cochons pour déstabiliser le régime Cubain de Fidel Castro le 17 avril 1961, en raison de ses agissements et de ses convictions pour le communisme et ce, en dépit du principe fondamental de la souveraineté intérieure des Etats consacré par la résolution 2131 de l'Assemblée Générale des Nations unies le 21 décembre 1965 : « tout Etat à le droit de choisir son système politique, économique, social et culturel sans aucune forme d'ingérence de la part de n'importe quel Etat ».

L'invasion militaire américaine au Panama avec pour code d'opération : « juste cause » menée du 20 décembre 1989 au janvier 1990 sous la gouvernance de George H. WBush contre le Président Manuel Antonio Noriega Moreno déporté, jugé et condamné en 1992 par un tribunal étasunien de la Floride.

Le conflit israélo palestinien ou la guerre la plus longue et qui tarde à trouver une issue pacifique en raison de la mainmise des puissances extérieures peu favorables à un règlement pacifique du conflit.

La guerre génocidaire de Darfour 2003-2010 qui a servi de prétexte au Soudan du Sud de s'autoproclamer Etat indépendant en juillet 2011.

la tragédie de biafra au Nigeria du 6 juillet 1967 à 1970, une guerre civile et ethnique de coloration ibo, savamment orchestrée, et qui a évolué vers une revendication sécessionniste et territoriale sans résultat escompté.

L'invasion de l'Iraqe par les Etats Unis d'où la guerre du Golf pour des enjeux pétroliers et politiques tels que la remise en cause de l'hégémonie grandissante de l'Iraqe dans le proche orient ainsi que le maintien du statuquo des années 1920 à propos du retrait forcé du Koweït opéré par la Grande Bretagne vis-à-vis de l'Iraqe qui continue de rejeter la partition de son territoire., la traque et l'arrestation des

anciens dignitaires du régime renversé, la violation des droits de l'homme dans la prison de Guantanamo ainsi que la pendaison de Saddam Hussein en 2003.

Les rébellions touaregs des années quatre vingt dix au Mali et au Niger et les mouvements islamistes dans le Delta du Niger.

Toutes ces scènes de violence font encore aujourd'hui désirer la paix plus que tout chez les populations victimes.

Conclusion

«Nul Etat, qu'il soit grand ou petit, ce qui est tout à fait indifférent, ne pourra jamais être acquis par un autre Etat, ni par héritage, ni par échange, ni par achat, ni par donation »⁹

En attendant, la paix continue d'être idéalisée à travers des déclarations, des conventions et des textes de portée générale telle que la Convention internationale de 1979 contre la prise d'otages, la Convention internationale de 1997 sur la répression des attentats terroristes à la bombe, la résolution 36/55 du 25 novembre 1981 de l'Assemblée Générale des Nations unies portant déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction , la résolution 70/109 du 10 décembre 2015 de l'assemblée des nations unies pour « un monde contre la violence et l'extrémisme violent » ; la résolution 70/291 du 1er juillet 2016 intitulée « Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des nations unies » ; la résolution 55/254 du 31 mai 2001 sur la protection des sites religieux, la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 28 septembre 2001 et qui a rendu obligatoire aux 191 Etats membres de l'ONU de criminaliser, dans leurs législations intérieures, les actes terroristes, de refuser à la fois d'héberger des terroristes et de leur fournir toute autre forme de soutien militaire. .

⁹ Emanuel Kant : Essai philosophique sur la Paix Perpétuelle, éd (G. Fischbacher, Libraire-éditeur) publication de la Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté, Paris, Première section, article II, p 29, 1880

Références bibliographiques

- Alphonse AULARD**, (1901), *Histoire politique de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la République, 1789-1804*, Paris, A. Colin.
- Bruce Offman** (1999), *La Mécanique terroriste*, éd Nouveaux Horizons, traduit par Bertrand Dietz, Paris, p 302,
Charles Onana, *L’Afrique face au terrorisme de Boko-Haram*», éd Duboiris, Paris, 2022, p 291.
- Deschamps, Henri.** (1973), - *Histoire générale de l’Afrique noire, de Madagascar et des archipels.* - PUF,
- Diop, Cheikh Anta.** (1987), - *L’Afrique noire précoloniale.*- Présence africaine,
- F. Saint-Bonnet,** (2017), *À l’épreuve du terrorisme. Les pouvoirs de l’État*, Paris, Gallimard.
- Jacques GODECHOT**, (1988), *La Révolution française, chronologie commentée (1787-1799)*, Paris, Perrin.
- I. Garcin-Marrou,** (2001) *Terrorisme, médias et démocratie*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- Patrice GUENIFFEY**, (2000), *La politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*, Paris, Gallimard.